

MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 16 OCTOBRE 2017

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 16 octobre 2017 à 18h30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : MM. et Mmes MARTY – BENOIT - GREFFIER – POUSSE – BELHACHE – MAURY – PASTOR – SANCHEZ – BROUSSE – MARCAILLOU – AZEMA.

Absents excusés : MM. et Mmes BRAULIO – LEVEJAC.

Absents : MM. FOURES – SABATA.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

- **MODIFICATION STATUTAIRE SYNDICAT AUDE CENTRE.**

M. le maire informe ses collègues qu'avec la mise en place de la nouvelle compétence GEMAPI qui rentrera en vigueur au 1^{er} janvier 2018, il y a lieu de modifier des statuts du SMAC qui prennent en compte l'intégration de communes nouvelles, l'extension de communes déjà adhérentes et l'intégration de la nouvelle compétence GEMAPI.

Accord unanime du conseil municipal.

- **MODIFICATION PERIMETRE SYNDICAT AUDE CENTRE.**

Lié à la question précédente, il y a lieu de délibérer pour acter le nouveau périmètre du SMAC qui prend en compte, l'extension du périmètre de certaines communes déjà adhérentes au syndicat et l'intégration de nouvelles communes.

Accord unanime du conseil municipal.

- **CONVENTION TRAVAUX « S.I.C. La REDORTE ».**

M. le maire rappelle à ses collègues que par délibération du 16 janvier 2017, la commune a sollicité son adhésion au Syndicat Intercommunal de Voirie (S.I.C.).

Il rappelle notamment qu'un programme de travaux de voirie, pour 85.392,09 € et 69.773,97 €, a été prévu pour l'année 2017.

Afin de concrétiser cet accord, il y a lieu de passer une convention.

Accord unanime du conseil municipal qui autorise également, dans le cadre de ces travaux, le syndicat à réaliser un emprunt de 160 000 € sur 15 ans pour financer ces travaux.

- **FISCALISATION TRAVAUX VOIRIES.**

Comme décidé lors de la demande d'adhésion prévue par délibération du 16 janvier 2017, M. le maire rappelle à ses collègues que le financement des travaux a été arrêté par fiscalisation et que l'adhésion est de 2,90 € par habitant pour 2018.

A la demande du SIC, le conseil municipal, à l'unanimité, confirme ce choix.

- **DEMANDE SUBVENTION DEPARTEMENT 2018.**

M. le maire propose à ses collègues qu'une subvention soit demandée au Département, au titre de l'année 2018, pour une 3^{ème} tranche de travaux du Nouvel Hôtel de ville.

Cette tranche s'élève à 200 266,55 € H.T.

Accord unanime du conseil municipal.

- SUBVENTION AUDE SOLIDARITE.

La commune a été saisie par l'association Aude Solidarité, à la suite de l'ouragan IRMA qui a touché les îles Saint Martin et Saint Barthélémy.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 500 €.

- REVISION SCOT CARCASSONNE AGGLO.

M. le maire informe l'assemblée que Carcassonne Agglo a engagé une procédure de révision du Scot à l'ensemble des 82 communes de la nouvelle intercommunalité.

Il rappelle qu'à l'issue de ce nouveau Scot, dont la finalisation est prévue pour les années 2020, l'ensemble des P.L.U communaux devra être mis en conformité avec les orientations de ce nouveau document.

Il indique que Carcassonne Agglo, assisté du bureau d'études CITTANOVA Occitan réalise une enquête auprès des communes du territoire, au travers d'un questionnaire à remplir.

L'ensemble du conseil examine ce document afin d'apporter une réponse au bureau d'étude.

- MUTUALISATION MARCHÉ FOURNITURES CARCASSONNE AGGLO.

Dans le cadre de la mutualisation des commandes, mise en place par Carcassonne Agglo et à laquelle la commune adhère, il sera établi un marché pour les produits d'entretien d'un montant maximum de 2 000 € H.T. pour la commune.

A la demande de l'Agglo, le conseil municipal confirme à l'unanimité cette décision.

- MOTION CONTRATS AIDES.

M. le maire informe ses collègues que Carcassonne Agglo, à l'occasion de son dernier conseil, a approuvé une motion concernant le maintien des C.A.E., en direction de la petite enfance, des personnes âgées et du milieu associatif.

Il sollicite ses collègues, afin de savoir si ces derniers sont solidaires dans cette motion.

Le conseil municipal, à l'unanimité, soutient cette motion.

- MISE A DISPOSITION DROIT DE PECHE.

A la demande du Syndicat Intercommunal des Pêcheurs de la Clamoux, la commune est saisie par l'Union des Pêcheurs de l'Aude, pour une mise à disposition gratuite de l'exercice du droit de pêche sur le lac de Pech-Coyouls et de signer à cette fin, une convention de partenariat dans un souci de protection de la faune piscicole résidente, pour une durée de 5 ans.

Accord unanime du conseil municipal.

- ADHESION COMMUNE E.N.T. ECOLE PRIMAIRE.

M. le maire indique aux conseillers que la commune est saisie par l'inspection académique, en vue de mettre en place, à l'image de ce qui existe dans les lycées et les collèges, un Environnement Numérique de Travail (E.N.T.), au niveau du primaire.

Il propose de répondre favorablement à cette proposition et de signer la convention de partenariat avec l'académie de Montpellier.

La participation financière s'élève à 50 € par an.

Accord unanime du conseil municipal qui mandate le maire pour signer la convention.

- ACHAT FOURNITURES SCOLAIRES.

Les enseignants de l'école maternelle sollicitent, dans le cadre de nouveaux programmes scolaires et en particulier avec l'utilisation de l'ensemble des espaces du groupe, l'acquisition de biens qui compléterait cet aménagement éducatif pour un montant de 500 € pour ce projet.

Le conseil municipal donne son accord pour l'attribution de cette somme.

- VIREMENTS DE CREDITS.

En section d'Investissement, virement de crédits de 5.600 € sur le programme 297 en vue de régler la participation communale au projet de renforcement Basse Tension électrique, route de Bagnoles.

En section de Fonctionnement, quelques ajustements de crédits sont à effectuer entre articles pour faire face aux dépenses actuelles.

- QUESTIONS DIVERSES.

M. le maire demande à ses collègues l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour deux questions diverses.

Accord unanime du conseil municipal.

○ Congrès des maires – Frais d'inscription.

M. le maire informe ses collègues qu'il compte participer cette année, au 100^{ème} congrès des maires prévu du 20 au 23 novembre et demande l'accord de ces collègues pour la prise en charge des frais d'inscription qui s'élèvent à 95 €.

Accord unanime du conseil municipal ; le maire n'ayant pas pris part au vote.

○ Acquisition parcelles MOUREAU.

M. le maire informe ses collègues que le GFA MOUREAU a saisi la commune pour lui proposer la vente d'un certain nombre de parcelles en landes et garrigues et ce pour 1'€uro symbolique.

L'ensemble de ces parcelles représente environ 2 ha.

Il s'agit des parcelles :

- BT n° 12, l'Arpaillant, 3469 m²,
- AR n° 25, Les Agals, 3363 m²,
- AS n° 28, Les Agals, 586 m²,
- AL n° 20, Combe Taure, 6745 m²
- AZ n° 37, La Muscade, 1187 m²
- BS n° 2, Les Pradalasses, 2268 m²
- AR n° 11, Les Pradalasses, 2 m²
- AP n° 21, le Buga, 117 m²
- BB n° 47, Picharel, 316 m²

Accord unanime du conseil municipal qui mandate le maire pour signer l'acte à intervenir.

⇒ M. le maire informe le conseil municipal du début des travaux de consolidation des berges de la Clamoux ainsi que la modification des berges côté droit dans le parc du château. Une visite du chantier est prévue le jeudi 26 octobre 2017 à 16h00.

⇒ Une réunion des associations est prévue le lundi 23 octobre 2017 à 20 h 30.

⇒ L'inauguration de la résidence Marcou est prévue le 24 octobre 2016 à 11 h.

⇒ Affaire ANDRIVOL : Il rappelle à ses collègues cette affaire et des malversations de la personne dans le cadre du programme de recherche de médecins.

Suite à sa plainte, la commune a été informée par la gendarmerie de l'évolution de cette affaire et que la procédure est toujours en cours.

- COMTE RENDU DES ADJOINTS.


⇒ M. BENOIT informe ses collègues que la commune a obtenu le 3^{ème} prix du concours des villages fleuris.

⇒ Mme BELHACHE informe le conseil municipal de la mise en place d'une formation aux premiers secours les 18 et 25 novembre 2017.

⇒ M. GREFFIER indique que le poteau incendie au domaine de La Lande a été posé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 20 H 15.

Le Maire,


Alain MARTY

